



## **COMMUNE DE CHATEAU-GUIBERT**

*Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal du 31 mars 2010.*

### **MISE À DISPOSITION, SOUS LICENCE LOGICIEL LIBRE « OPENASSAINISSEMENT »**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'assainissement collectif, la commune a mis au point un logiciel de gestion dénommé "Openassainissement", dont les composants techniques de base s'appuient intégralement sur des composants issus du monde des logiciels libres.**

**Monsieur le Maire précise que le concept de logiciel libre a émergé au milieu des années 1980 et répond à trois critères :**

- La liberté pour chacun d'étudier les modalités de fonctionnement du logiciel,**
- La liberté de le copier et de le diffuser,**
- La liberté d'améliorer soi-même le logiciel pour en faire profiter la communauté.**

**La philosophie véhiculée par le mouvement du logiciel libre vise à mettre en commun des idées et du savoir collectif afin de permettre la progression de la recherche et l'accroissement de ce savoir.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Approuve le principe et les modalités de mise à disposition, dans le domaine public et sous licence de type logiciel libre (GPL), le logiciel "Openassainissement" développé par la commune de Château-Guibert.**